



Monsieur le Directeur,

Les membres des organisations syndicales siégeant au CSAL ont été destinataires d'un message le vendredi 21 février 2024 informant de la création d'une nouvelle division « Attractivité, recrutement et formation professionnelle », constituée pour l'essentiel des actuels secteurs « Recrutement et attractivité » et « Formation professionnelle » et du pôle « Déontologie ». Les agents de ces pôles eux-mêmes n'en ont pas été informés.

Nous exprimons à la fois notre étonnement et nos réserves concernant ce projet.

Nos réserves, quant à une réorganisation dont l'utilité n'est pas flagrante.

Oui, notre direction ne fait pas rêver. Entre point d'indice anémique, travail sous pression, face aux suppressions de poste et aux objectifs disproportionnés pour un territoire sous-doté, l'État employeur n'attire pas en Seine-Saint-Denis.

Or, un nouvel AFIPA et un IP, sans moyen supplémentaire, n'apporteront pas même un début de réponse au problème. Sans augmentation du point d'indice, sans amélioration de la grille indiciaire et sans amélioration des conditions de travail, à effectifs constants, comment la douzaine de collègues « restructurés » pourra-t-elle faire mieux ?

Faut-il comprendre que la solution viendra de plus d'encadrement ? Que le travail de deux chefs au lieu d'un palliera le manque de moyens ? Et alors que les « enjeux RH » sont forts, comme vous l'indiquez justement dans la fiche de poste, est-ce une bonne chose de perdre de l'énergie et l'entraide entre les secteurs en scindant l'ancienne division RH ?

Notre étonnement, s'agissant d'une décision prise hâtivement, sans concertation et cependant déjà entérinée.

Les collègues concernés, pourtant les plus aptes à s'exprimer, n'ont jamais été consultés. Ils peinent à percevoir l'intérêt de la démarche, et sont à raison frustrés d'être ainsi ballottés d'une division à l'autre.

La question sera, certes, mise au débat lors du prochain CSAL. Mais les fiches de postes de l'AFIPA et de l'IP en charge du service sont déjà en ligne. De même, sur « Passerelles » ont été publiés des appels à candidature pour les cadres A, B et C, accessibles à des contractuels.

La date limite a été fixée au 24 avril 2025, soit avant la présentation aux organisations syndicales prévue au Comité Social d'Administration Local du 28 avril 2025. Que devons-nous en conclure ?

Alors, pourquoi tant de précipitation !!!

L'avis des élus du personnel ne sera donc qu'une formalité de façade !

Nous prenons acte, Monsieur le Directeur, de votre volonté de rendre la DDFIP 93 plus « attractive ». Mais, sur le fond comme sur la forme, cette première décision ne nous semble pas appropriée.

Sur le fond : monopoliser un AFIPA pour une division comportant seulement 1 adjoint IP et 11 agents. Cela fait cher le coefficient de rendement du personnel. Les SGC, SIP et SIE en souffrance devraient apprécier, alors que se profile le sempiternel CSAL sur les suppressions d'emplois.

Sur la forme : dégeler un poste d'AFIPA et créer un poste d'IP, alors que le CSAR Emplois et budget au niveau national n'a pas encore eu lieu et que le CSAL Emploi au niveau local n'aura lieu que le 28 avril, augure d'une volonté affichée et délibérée de réorganiser, de restructurer une direction qui déjà, souffre d'un réel manque de considération de la part de Bercy.

Pour faire en sorte que ceux qui rejoignent la DDFIP 93 y restent, nous souhaitons que vous vous engagiez à traiter le problème à la source : plus aucune fermeture de site, fin des objectifs irréalistes et de la politique du chiffre, tolérance zéro face au management toxique. Surtout, nous appelons à un plaidoyer actif auprès de Bercy pour des effectifs adaptés aux besoins, que tous les postes soient pourvus ainsi qu'à un vrai effort sur les rémunérations, une grille indiciaire plus « attractive » !

Dans cette perspective, soyez assuré, Monsieur le Directeur, que nous jetterons toutes nos divisions dans la bataille pour l'attractivité de la Seine-Saint-Denis.